

Demandez Tous
BOCK MEYERBEER
 35, Rue Meyerbeer
 ROUBAIX
 Téléphone 421 et 2471

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS : Nord et limitrophe... 8 mois, 17.00; 6 mois, 12.00; 3 mois, 6.00
 France et Belgique... 8 mois, 18.00; 6 mois, 13.00; 3 mois, 6.50
 Union postale... 8 mois, 20.00; 6 mois, 14.00; 3 mois, 7.00

REDACTION - ANNONCES
 ABONNEMENTS

ROUBAIX... 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1006. Inter. 6.
 TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37.
 LILLE... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.

Chèques postaux
 87. Lille.



Ce que propose M. Raoul Péret

M. Raoul Péret, le nouveau ministre des Finances — depuis quelque temps le ministre des Finances est toujours nouveau en France — a fait approuver par ses collègues et a déposé sur le bureau de la Chambre le projet par lequel il compte réaliser l'équilibre du budget.

Ce que propose M. Péret ne diffère pas, au fond, de ce qu'avait proposé M. Doumer et certains de ses prédécesseurs. Le but visé est toujours le même: faire verser par le contribuable ce qui manque à la caisse de l'Etat. Ce qui diffère, c'est la manière de s'y prendre, la suite à laquelle on accommode le payant.

Reconnaissons que M. Péret est un assez bon opérateur en cette matière. Il ne commence pas par effrayer le patient, par le menacer, ce qui a pour résultat de le rendre plus récalcitrant. Au contraire, il s'efforce de le rassurer.

Son projet ne contient aucune de ces prétendues innovations en matière fiscale, qui sont vieilles comme le monde. Et il faut l'en louer: ce n'est pas le moment des expériences aventureuses. Il y a bien la taxe civique; mais nous ne considérons pas comme une nouveauté l'impôt capital.

Le projet de M. Raoul Péret comporte ensuite une majoration temporaire de la taxe sur le chiffre d'affaires, qui serait portée de 1.50 à 2%. Mais on se demande pourquoi celle-ci aurait plus de chance d'être adoptée par cette Chambre que la taxe sur les paiements de M. Doumer.

Pour le reste: majoration des taxes postales, relèvement du prix des tabacs, il s'agit de mesures déjà décidées.

En somme, en renversant M. Doumer afin de ne pas voter l'impôt qui celui-ci était obligé de demander, les députés ont gagné du temps pour eux, mais ils ne ont fait perdre au pays, dont ils ont retardé l'assainissement financier. Car les voeux, de nouveau, aujourd'hui, devant la même responsabilité, à prendre.

Ce qui, après tout, importe, c'est moins la manière de recueillir l'argent, que la manière de s'en servir. Si c'est encore pour livrer à la prodigalité dévergondée, inutile de se presser. Pour être M. Raoul Péret, qui a toujours professé que de sarges économies valent mieux pour ranimer la confiance, qu'une fiscalité brutale, voudrait-il compléter son programme par des garanties sur ce point: l'annonce d'un certain nombre de réductions de dépenses d'inspiration électoral ne ferait pas mal du tout à l'heure qu'il est.

Mais, sans doute, le Ministre des Finances, si bien disposé qu'il soit, doit-il compter avec la majorité parlementaire, dont il dépend, et c'est là l'obstacle à toute mesure, car celle-ci est opposée, par besoin, à toute économie raisonnable.

La Chambre, dans laquelle le public n'a pas confiance, est ainsi l'obstacle au succès des contributions volontaires pour le Trésor que M. Péret voudrait affecter uniquement au remboursement de la dette à court terme.

Tous les donateurs éventuels posent comme condition de leur sacrifice que les fonds versés soient employés par une Caisse autonome et indépendante. Indépendante de la tutelle parlementaire, bien entendu.

Si l'on s'agissait que de M. Raoul Péret lui-même, les souscripteurs pourraient s'en tenir à ses paroles et à ses engagements. Mais combien de temps durerait-il? Et lui parti, la majorité ne respecterait pas plus la destination des fonds de la Caisse d'amortissement qu'elle n'a respecté par exemple, la loi sur la réparation des dommages de guerre.

Que les députés le veuillent ou non, c'est cependant à cette Caisse d'amortissement soustraite à leur pouvoir qu'il faudra en venir pour réaliser l'assainissement financier.

A. T.

Le contrôle financier technique des chemins de fer

Paris, 22 mars. — Le ministre des Travaux publics vient de soumettre à l'examen du Conseil d'Etat un projet de décret portant réorganisation des services chargés du contrôle des chemins de fer d'intérêt général.

La nouvelle initiative de M. de Monzie porte uniquement sur les dispositions du décret du 5 mars 1923, qui a créé une direction du contrôle de l'exploitation commerciale dont les fonctions administratives sont absolument distinctes.

Le ministre des Travaux publics y admet la dualité de ces deux services, considérant que la direction du contrôle de l'exploitation technique doit avoir principalement pour objet que de veiller à la sécurité des voyageurs et des agents et à inciter les compagnies à généraliser les innovations et les procédés industriels susceptibles de provoquer des économies ou de simplifier le trafic. Il place au deuxième plan de ses préoccupations la question financière.

M. de Monzie estime que la direction du contrôle de l'exploitation technique doit devenir en quelque sorte la direction du contrôle de la sécurité. C'est à la direction du contrôle de l'exploitation commerciale qu'incombent le rôle le plus important: la surveillance du fonctionnement total de l'exploitation de chaque réseau de chemin de fer, dénommé « direction du contrôle de l'exploitation » sans épithète.

Le nouvel organisme aura pour mission d'examiner les budgets des réseaux, leurs recettes et leurs dépenses. Il étudiera les causes techniques et économiques qui déterminent les modifications des résultats constatés d'une année à l'autre, et les prévisions de budget.

Au point de vue des dépenses, en particulier, il examinera et comparera les principaux traités et marchés passés par les différents réseaux, les frais de personnel et d'administration centrale.

Enfin, il aura également dans ses attributions, non seulement l'étude des questions économiques et commerciales intéressant les réseaux d'intérêt général, mais encore l'aide de celles ayant trait à l'ensemble des voies et communications et au trafic en général.

L'APPEL DU PROCHAIN CONTINGENT

L'appel du prochain contingent de la classe 1926 aura lieu les 11, 12 et 14 mai.

LES PROJETS FINANCIERS de M. Raoul Péret

- 1° L'institution d'une taxe civique;
- 2° Une majoration temporaire de la taxe sur le chiffre d'affaires;
- 3° Une majoration des taxes postales;
- 4° Le relèvement du prix des tabacs déjà voté par la Chambre.

Paris, 22 mars. — Au cours du Conseil des ministres, qui s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. Doumergue, M. Raoul Péret, ministre des Finances, a exposé à ses collègues la situation financière et a fait connaître le projet de ressources nouvelles qu'il compte déposer sur le bureau de la Chambre. Le Conseil, déclare le communiqué officiel, a approuvé ses propositions.

La séance du Conseil des ministres s'est prolongée jusqu'à 12 h. 45. Elle a été presque entièrement consacrée à l'examen du projet financier élaboré par M. Raoul Péret, au vu de réaliser l'équilibre budgétaire.

Les collègues du ministre des Finances ont été invités à approuver ce projet, dont les principales dispositions tendent à l'institution d'une taxe civique, dont les modalités ont déjà été indiquées et à la majoration temporaire de la taxe sur le chiffre d'affaires.

En outre, le ministre des Finances prévoit dans son projet une certaine majoration des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques et fait sien le relèvement du prix des tabacs déjà voté par la Chambre, mais sous réserve des modifications qui pourraient être apportées par le Sénat sur ce dernier point.

Enfin, M. Raoul Péret a fait part au Conseil, qui l'a également approuvé, de son intention de faire introduire dans le texte du projet de douzième qui va être soumis à la Chambre, une disposition spéciale autorisant le ministre des Finances à recevoir les dons des contribuables volontaires qui pourraient être offerts au Trésor. Le montant de ces dons serait l'objet d'un chapitre spécial dans la comptabilité du Trésor et serait affecté uniquement au remboursement de la dette à court terme.

La Conférence de Londres

M. Durieux, ministre du Travail, a rendu compte des résultats de la conférence de Londres, sur la ratification de la convention de Washington et a marqué l'accord des puissances sur les principales difficultés qui leur avaient été soumises.

Les déplacements des ministres

Enfin, il a été décidé que les ministres ne se déplaceraient désormais qu'après décision du Conseil des ministres et pour des cas importants.

M. Malvy, dont l'état de santé est meilleur, a assisté au Conseil.

FAUT-IL CRAINDRE UNE NOUVELLE INFLATION ?

Paris, 22 mars. — Après avoir rappelé la vive hausse des changes qui s'est produite samedi, le Petit Journal écrit:

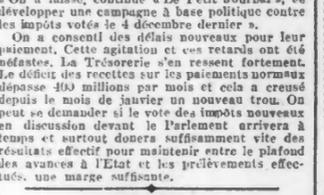
« Le bruit court en ce moment qu'une réunion exceptionnelle des régents de la Banque de France, qui devait, disait-on, débiter sur l'emploi de la réserve constituée par le produit de l'emprunt Morgan, afin d'amener ou d'essayer d'amener une baisse de la livre et du dollar. Nous pouvons affirmer que cette question n'a nullement été discutée et elle n'aurait pas à l'être dans le Conseil des régents de la Banque de France. Ceux-ci n'ont à s'occuper que de la situation de l'émission des billets, et des prévisions de l'Etat à la banque. C'est évidemment de cette situation qu'ils se sont entretenus. Peut-être la considèrent-ils d'une façon moins optimiste que le ministre des Finances dans les déclarations qu'il a faites au Conseil de la Commission de la Chambre. Il y a un fait, évident: « On a laissé, continue « Le Petit Journal », se développer une campagne à base politique contre les impôts votés le 4 décembre dernier ».

On a constaté des délais nouveaux pour leur paiement. Cette agitation et ces retards ont été néfastes. La Trésorerie s'en ressent fortement. Le déficit des recettes sur les paiements normaux dépasse 400 millions par mois et cela a creusé depuis le mois de janvier un nouveau trou. On peut se demander si le vote des impôts nouveaux en discussion devant le Parlement arrivera à temps et surtout donnera suffisamment vite des résultats effectifs pour maintenir entre le plafond des avances à l'Etat et les prélèvements effectués, une marge suffisante.

GUILLAUME II VEUT CHANGER DE RESIDENCE

Genève, 22 mars. — Des tractations sont en cours pour l'achat du château de Tréveno, près Luzarno, qui servirait de résidence à l'ex-kaiser, si les puissances l'autorisaient à quitter Dor.

PASSAGE DANGEREUX



Un double indicateur en Angleterre, pour prévenir les automobilistes que la route présente un danger de mort

On est inquiet sur le sort d'Alain Gerbault

Une dépêche signalait récemment qu'Alain Gerbault aurait abordé à l'île de Tahiti, après une longue et périlleuse traversée.

Cette nouvelle n'est pas exacte. Du moins semble-telle prématurée. En des meilleurs amis d'Alain Gerbault, M. Albarran, interrogé a déclaré qu'on était, depuis plus de huit semaines, sans nouvelles du hardi navigateur qui, après sa mémorable traversée de l'Atlantique, ne craignait pas de s'élaner sur son petit « Fire-Crest », dans la solitude de l'Océan Pacifique.

M. Albarran ne cachait pas son inquiétude car de terribles tempêtes ont été signalées ces temps derniers dans le Pacifique.

A LA SORBONNE



Le recteur de l'Université de Londres, M. Gardner, (à droite), qui a donné une conférence à la Sorbonne; (à gauche), M. Lapie, recteur (Photo H. Manau)

Au Conseil supérieur de la guerre

Le général Niessel représenterait l'armée de l'aéronautique

Paris, 22 mars. — Il reste toujours à combler la vacance au Conseil supérieur de la guerre, créée par le départ du général Doyart.

C'est le général Niessel, inspecteur général de l'aéronautique, qui a le plus de chances d'y être nommé. Deux facteurs principaux sont en sa faveur: 1° Il possède les



LE GÉNÉRAL NIESEL plus séduisant titres militaires, comme ayant déjà commandé cinq corps d'armée, plus la mission militaire française en Pologne; 2° Avec lui entrera, au Conseil supérieur de la guerre, l'arme de l'aéronautique, qui n'y est pas représentée.

Ajoutons qu'il y a également à désigner: le général-inspecteur général de l'infanterie, fonctions que remplissent également le général Doyart.

Ce haut poste semble devoir être donné au général d'infanterie Degoutte, ancien commandant de l'armée française du Tibet.

LES CHANGES

	SAMEDI	LUNDI
LIVRE	137.85	137.27
DOLLAR	28.33	28.555
BELGIQUE	114.00	114.875

Un service funèbre à la mémoire de M. Juillard

Luxembourg, 22 mars. — Ce matin, un service funèbre a été célébré, à la cathédrale de Luxembourg à la mémoire de M. Juillard, ministre de France. On remarquait dans l'assistance la grande-duchesse, les personnalités de la cour, les ministres étrangers, les représentants du gouvernement, de la Chambre, du Conseil d'Etat et toutes les autorités de la ville.

A dix heures, le convoi funèbre a traversé la ville pour se rendre à la gare. Les drapeaux des bâtiments publics étaient en berne, les réverbères étaient voilés.

Le cercueil disparaissait sous de nombreuses couronnes, parmi lesquelles on remarquait celles de la ville de Paris et du Conseil général de la Seine. A droite du cercueil, marchaient le ministre d'Etat et le ministre d'Italie, à gauche les ministres de Belgique et d'Allemagne. Derrière, venaient le grand-marshal de la cour, les représentants de la Chambre, du Conseil d'Etat, des administrations, des officiers français et les sociétés françaises du Grand-Duché. Le train ramenant en France la dépouille mortelle de M. Juillard, a quitté la gare de Luxembourg à onze heures.

Une plaque de bronze commémorera, à Ascona, l'entrevue de MM. Briand et Luther

On mande de Locarno à la « Gazette de Lausanne » qu'une plaque de bronze a été créée à Ascona, sur le mur du restaurant Elvezio, au souvenir de la rencontre de MM. Briand et Luther. Elle porte l'inscription suivante: « Ici, le 7 octobre 1925, MM. Briand et Luther ont jeté les bases de la paix de Locarno ».

Cette plaque est l'œuvre d'un sculpteur d'Ascona.

La Conférence internationale de la Presse, à Genève n'aura pas lieu

Selon le « New-York Herald », il est probable que la conférence internationale de la presse, qui devait avoir lieu à Genève, conformément à la résolution présentée à l'assemblée de la S.D.N. par M. Yanez, délégué chilien, ne se réunira pas. L'Association internationale des journalistes qui compte dans son sein les représentants de 27 nations, répondant à une demande de renseignements de la S. D. N., a fait connaître qu'il ne lui plaisait pas de prendre une initiative impliquant un travail de propagande pour le compte de la S. D. N.

Les journalistes ont fait savoir néanmoins qu'ils désiraient unanimement venir en aide à l'organisme de Genève s'ils recevaient l'assurance que leur liberté de jugement n'était pas compromise. Or, la S. D. N. ne semble pas disposée à donner cette assurance.

LA CROIX D'UN MINEUR

Saint-Etienne, 22 mars. — M. Louis Foulé, maire de Saint-Etienne, sénateur de la Loire, délégué par la Chancellerie, a présidé, à la Grand-Croix, la cérémonie de la remise officielle de la Légion d'honneur à M. Cornet, maire de la ville, délégué mineur, récemment décoré par le ministre des Travaux publics et qui vient d'accomplir ses cinquante ans de carrière.

La Chambre a commencé la discussion de la loi de finances

Paris, 22 mars. — M. Frédéric Brunet ouvre la séance à 15 h. 05.

La Chambre valide l'élection de MM. Marchandau et Béat, députés de la Marine.

LA LOI DE FINANCES

On aborde la discussion de la loi de finances. Divers orateurs inscrits dans la discussion générale ont été entendus.

M. Piquemal, communiste, constate que rien n'est prévu dans la loi pour l'institution de l'échelle mobile en ce qui concerne les traitements des fonctionnaires, et déclare que son parti déposera des amendements au cours de la discussion.

M. Raoul Péret dit qu'il a reçu les fédérations de fonctionnaires, et la discussion générale est close.

LES ARTICLES

L'article premier est réservé. Les art. 2 et 3 sont adoptés.

On discute l'art. 4 qui prévoit pour la publicité de la vente des fonds de commerce, que la deuxième publication prévue par la loi sera en outre faite dans un bulletin annexé au « Journal Officiel ».

M. Gauru voit dans cette mesure un impôt déguisé et demande la suppression de cette disposition. Finalement, l'article est renvoyé à la Commission.

Les art. 6, 7, 8 et les art. 11 à 16 sont adoptés. Les art. 9, 10, 17 et 18 sont réservés. Les art. 19 à 24 sont adoptés.

La Chambre réserve en adopte divers articles. Elle réserve notamment l'art. 34 relatif à l'emploi qui devra être fait des versements de diverses puissances en exécution du traité de paix.

La discussion de cet article est, après avis de M. Raoul Péret, renvoyée à mardi au début de la séance.

Les art. 46 (budget des communes) et 49 sont adoptés. Les art. 47 et 48 sont adoptés.

Après avoir réservé l'article 50, on adopte l'art. 51 qui prévoit qu'une somme de 150,000 fr. pourra être prélevée sur le produit des jeux pour la liquidation du service des réfugiés (indemnisation de certains propriétaires qui ont donné asile à des réfugiés pendant la guerre).

On adopte ou disjoints un certain nombre d'autres articles et l'on arrive à l'art. 63 qui accorde de l'allocation mensuelle instituée en faveur des vieillards, infirmes et incurables. Après plusieurs interventions de MM. Ernest Lafont, Rollin et Fribourg, la Chambre vote la suppression de cet article.

LES EFFECTIFS DE L'ARMÉE

On arrive à l'art. 77 qui fixe pour 1926 à 605,000 hommes l'effectif budgétaire total des hommes de troupes de l'armée française.

M. Cornavin demande que les effectifs soient ramenés au chiffre de 1914 et demande le renvoi de l'article à la Commission.

M. Voilin, député socialiste, s'élève contre le maintien du service de 18 mois, et réclame la paix au Maroc et en Syrie. Finalement, M. Voilin demande le renvoi dans leurs familles, des soldats qui ont accompli un an de service.

M. Paillevé demande à la Chambre d'ajourner cette proposition qui amoindrirait des bouleversements indéniables.

Plusieurs députés prennent la parole sur l'amendement Voilin. Le ministre de la Guerre promet d'étudier avec bienveillance la question des congés pour les combattants de Syrie et du Maroc mais déclare ne pas pouvoir aller plus loin.

On met aux voix l'amendement Voilin qui tend à mettre en congé libérable de six mois les hommes de chaque demi-contingent ayant accompli un an de service militaire.

L'amendement Voilin est rejeté par 350 voix contre 208.

Les art. 77 à 90 sont adoptés.

Plusieurs députés réclament le renvoi à mardi de la suite de la discussion. M. Raoul Péret demande à la Chambre de continuer et il en est ainsi décidé.

On adopte en on disjoints les articles suivants jusqu'à l'art. 113 et la suite de la discussion est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 18 h. 55 et la séance renvoyée à mardi matin à 10 h.

Mme LA DUCHESSE D'UZÈS

Paris, 22 mars. — Dans les milieux autochtones, on déclare dénuées de tout fondement les nouvelles publiées par un journal américain, concernant des propositions nouvelles qu'on a faites à Washington, l'ambassadeur de France.

Suivant ce journal, M. Béranger aurait fait une offre supérieure de 6,200,000 dollars proposés par M. Caillaux et aurait admis la suppression de la clause de sauvegarde.

LES ETATS-UNIS PARTICIPERONT à la Conférence du désarmement

Selon une dépêche de Washington, les Etats-Unis participeront à la Conférence du désarmement et le gouvernement américain se prononcera prochainement de façon définitive le personnel représentant la délégation qui sera envoyée pour arrêter le programme de la conférence.

Une plaque de bronze commémorera, à Ascona, l'entrevue de MM. Briand et Luther

On mande de Locarno à la « Gazette de Lausanne » qu'une plaque de bronze a été créée à Ascona, sur le mur du restaurant Elvezio, au souvenir de la rencontre de MM. Briand et Luther. Elle porte l'inscription suivante: « Ici, le 7 octobre 1925, MM. Briand et Luther ont jeté les bases de la paix de Locarno ».

Cette plaque est l'œuvre d'un sculpteur d'Ascona.

La Haute-Silésie polonaise célèbre l'anniversaire du plébiscite

Varsovie, 22 mars. — L'anniversaire du plébiscite haut-silésien a été célébré dans la Haute-Silésie entière. A Katowice, un cortège de 10,000 participants a parcouru la ville. De nombreux discours ont été prononcés, après lesquels a été votée par acclamation une résolution exprimant la volonté inébranlable de la population haut-silésienne de rester à jamais unie à la patrie.

Une autre résolution a été votée, confirmant le respect pour les arrangements et les obligations internationales contractés par l'Etat polonais, protestant que l'opinion polonoise de la Haute-Silésie désire le retour à l'Allemagne, ainsi que contre l'opposition de la Haute-Silésie à l'égard de la Pologne au sujet de l'attribution d'un siège au Conseil de la S. D. N.

La résolution reconnaît les minorités allemandes de la Haute-Silésie, leurs droits nationaux équitables et demande les mêmes droits pour la minorité polonoise ou Allemande.

Les événements de Chine

L'armée mandchoue poursuit les troupes nationales en retraite

Le correspondant du Morning Post à Tien-Tsin dit qu'après plusieurs jours de bombardement le front des troupes, dites nationales s'est effondré à Lan-Tchouan et la retraite commence sous la poussée des troupes mandchoues. C'est grâce à l'intervention de patrouilles américaines que la destruction par l'armée nationale, d'un fort situé près de Kuyuey fut évitée.

On ne reçoit aucune nouvelle de Maohang, mais depuis samedi, les environs de Tien-Tsin sont infestés par les troupes en retraite. Plusieurs trains venant de Maohang sont arrivés à Tien-Tsin se dirigeant sur Fen-Fai. Les troupes ont subi des revers sur ce front.

L'avance de Tsan Tso Lin

Une autre dépêche de l'agence Indo-Pacifique annonce que les troupes de Moukhou ont pris Tangchow et Tounghann. Les troupes du Kouo Ming Chuan en retraite s'organisent à Lou-Tai pour arrêter l'avance de Tchang Tso Lin.

Les troupes nationales chassées de la province de Shan Si

On mande de Tien-Tsin, à l'agence Reuters, à la date du 22 mars, que la déroute nationale est brisée. Les troupes sont en pleine retraite après avoir été chassées de Lan-Hsien et de la province de Shan-Si, par les Mandchoues, qui se sont rendus maîtres de la ville après un long bombardement d'artillerie. La province de Shan-Si se trouve à l'ouest de Nékou.

Les soldats chinois se conduisent en bandits

Londres, 22 mars. — Sous le titre « Soldats bandits en Chine », le correspondant du Times à Pékin dit que, lors du passage des troupes de Li Sin Chiu dans la province de Chi-Li, les magasins et les fermes furent pillés par les troupes; les approvisionnements et les objets de valeur furent volés.

Le correspondant relate que les femmes, les jeunes filles et les enfants qui n'avaient pu sortir, furent victimes de violences de la part de la soldatesque.

Après de telles scènes, on n'est pas surpris d'apprendre le massacre des troupes locales par les paysans révoltés.

Le correspondant en conclut que les opérations militaires en Chine sont entrées dans une phase qui pourrait aboutir à l'élimination de l'armée dite nationale, qui a dominé à Pékin l'année dernière.

Les garnisons étrangères veillent sur les concessions.

Les incidents de Tien-Tsin

Le Japon accepte les excuses de Pékin

Les excuses officielles de Li Ching Lin au sujet de l'incident des destroyers étant considérées comme satisfaisantes, le ministre des Affaires étrangères japonais a donné des instructions au ministre à Pékin, et au consul général à Tien-Tsin, pour qu'ils négocient d'abord avec le commandement local des troupes et n'accèdent qu'ensuite aux excuses officielles chinoises, au lieu d'adresser une protestation vigoureuse au gouvernement de Pékin.

Les bagarres de Pékin

A la suite de la fusillade des étudiants et de la démission du cabinet, des mesures énergiques sont prises par le chef du pouvoir exécutif. Les manifestations projetées sont interdites.

LES DRAMES

Il tue une jeune fille qui refusait de l'épouser

Vienne (Isère), 22 mars. — Un crime avait la jalousie pour mobile, s'est produit à Tremolé, petite commune de 300 habitants, du canton de Saint-Jean-de-Bouray.

Un nommé Badin, âgé de 23 ans, a tué de deux coups de revolver une demoiselle Goy, âgée de 21 ans, qui courait et qui refusait de l'épouser, puis il s'est enfui dans la forêt.

Au cours d'une rixe politique un ouvrier tire sur des communistes. L'un d'eux est tué

Saint-Juven, 22 mars. — Dans un débat tenu par M. Chastenet, à Saint-Juven, des consommateurs discutent dans la soirée de samedi, au sujet de l'élection au Conseil général qui devait avoir lieu le lendemain. Soudain, le nommé André Corse, 19 ans, travaillant à Lamoignon, ayant été traité de jamaie et de renégat par des communistes, tira de sa poche un revolver et fit feu, par deux fois, sur ses antagonistes.

L'un de ces derniers, Adrien Thomas, 17 ans, mécanicien, s'effondra dans une mare de sang, et un de ses camarades, André Billard, mécanicien également, âgé de 29 ans, vint de deux enfants, voulant désarmer le meurtrier, fut atteint par celui-ci d'une balle au cœur et tué sur le coup. L'état de Thomas, blessé au ventre, est des plus graves. Le meurtrier a été arrêté à son domicile.

Un Algérien blessé d'un coup de rasoir dans le rapide Paris-Marseille

Lyon, 22 mars. — Le rapide de Marseille venait de quitter la gare de Lyon, hier, vers 21 h. 45, lorsque le signal d'alarme retentit. Le mécanicien bloqua les freins et le convoi stoppa. Une rapide inspection des wagons par les employés du train fit découvrir, dans un compartiment de 3^e classe, un voyageur qui portait à la joue gauche une profonde blessure. Au même instant, de ce compartiment, un autre voyageur bondissait sur le quai et se perdit dans la foule.

On transporta ce jeune homme blessé à l'hôpital de la gare où, après avoir reçu quelques soins, il fit connaître son identité. C'est un Algérien, Marcel Azic, âgé de 25 ans, domicilié à Marseille, 8, rue Sainte.

Il déclara qu'il s'était disputé avec un de ses compatriotes qui, à bout d'arguments, lui avait porté un coup de rasoir. M. Pozzo, commissaire spécial de la gare de Lyon, fait rechercher le meurtrier.

MEURT SUBITEMENT A SON PUPITRE

Paris, 22 mars. — Un douloureux événement a marqué l'audition artistique que l'Herminie La Néronne donnait, au Gymnase Huguier.

An cours de l'exécution, M. Léon Delaune, son chef, s'affaissa inanimé. On s'empressa auprès de lui: il ne respirait plus que faiblement et il succomba presque aussitôt, foudroyé par une embolie.

La Haute-Silésie polonaise célèbre l'anniversaire du plébiscite

Varsovie, 22 mars. — L'anniversaire du plébiscite haut-silésien a été célébré dans la Haute-Silésie entière. A Katowice, un cortège de 10,000 participants a parcouru la ville. De nombreux discours ont été prononcés, après lesquels a été votée par acclamation une résolution exprimant la volonté inébranlable de la population haut-silésienne de rester à jamais unie à la patrie.

Une autre résolution a été votée, confirmant le respect pour les arrangements et les obligations internationales contractés par l'Etat polonais, protestant que l'opinion polonoise de la Haute-Silésie désire le retour à l'Allemagne, ainsi que contre l'opposition de la Haute-Silésie à l'égard de la Pologne au sujet de l'attribution d'un siège au Conseil de la S. D. N.

La résolution reconnaît les minorités allemandes de la Haute-Silésie, leurs droits nationaux équitables et demande les mêmes droits pour la minorité polonoise ou Allemande.

LES DRAMES

Il tue une jeune fille qui refusait de l'épouser

Vienne (Isère), 22 mars. — Un crime avait la jalousie pour mobile, s'est produit à Tremolé, petite commune de 300 habitants, du canton de Saint-Jean-de-Bouray.

Un nommé Badin, âgé de 23 ans, a tué de deux coups de revolver une demoiselle Goy, âgée de 21 ans, qui courait et qui refusait de l'épouser, puis il s'est enfui dans la forêt.

Au cours d'une rixe politique un ouvrier tire sur des communistes. L'un d'eux est tué

Saint-Juven, 22 mars. — Dans un débat tenu par M. Chastenet, à Saint-Juven, des consommateurs discutent dans la soirée de samedi, au sujet de l'élection au Conseil général qui devait avoir lieu le lendemain. Soudain, le nommé André Corse, 19 ans, travaillant à Lamoignon, ayant été traité de jamaie et de renégat par des communistes, tira de sa poche un revolver et fit feu, par deux fois, sur ses antagonistes.

L'un de ces derniers, Adrien Thomas, 17 ans, mécanicien, s'effondra dans une mare de sang, et un de ses camarades, André Billard, mécanicien également, âgé de 29 ans, vint de deux enfants, voulant désarmer le meurtrier, fut atteint par celui-ci d'une balle au cœur et tué sur le coup. L'état de Thomas, blessé au ventre, est des plus graves. Le meurtrier a été arrêté à son domicile.

Un Algérien blessé d'un coup de rasoir dans le rapide Paris-Marseille

Lyon, 22 mars. — Le rapide de Marseille venait de quitter la gare de Lyon, hier, vers 21 h. 45, lorsque le signal d'alarme retentit. Le mécanicien bloqua les freins et le convoi stoppa. Une rapide inspection des wagons par les employés du train fit découvrir, dans un compartiment de 3^e classe, un voyageur qui portait à la joue gauche une profonde blessure. Au même instant, de ce compartiment, un autre voyageur bondissait sur le quai et se perdit dans la foule.

On transporta ce jeune homme blessé à l'hôpital de la gare où, après avoir reçu quelques soins, il fit connaître son identité. C'est un Algérien, Marcel Azic, âgé de 25 ans, domicilié à Marseille, 8, rue Sainte.

Il déclara qu'il s'était disputé avec un de ses compatriotes qui, à bout d'arguments, lui avait porté un coup de rasoir. M. Pozzo, commissaire spécial de la gare de Lyon, fait rechercher le meurtrier.